

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19 avril 2023 **Date d'affichage :** 19 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE (arrivée à 20h35 – à partir de la délibération 2023-022), M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h19 – à partir de la délibération 2023-021), M. Serge PAGET, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h08 – à partir de la délibération 2023-020).

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-030

LOCATION DE VELOS TYPE VTT A ASSISTANCE ELECTRIQUE

- Modification des tarifs annuels 2023.

Monsieur le Maire, rapporteur rappelle l'acquisition de vélos de type VTT à assistance électrique et de leurs accessoires, disponibles en location afin de favoriser la mobilité douce et la pratique de loisirs dans le village.

Par le biais d'une convention d'encaissement pour compte de tiers établie en 2019, renouvelable annuellement tacitement, ces cycles sont mis en location par Cordon tourisme qui reverse ensuite les produits perçus via sa régie de recettes à la Commune.

Il convient de recalculer l'offre de modifier les tarifs pour s'adapter à l'ensemble de l'offre développée par Cordon Tourisme à compter du 1^{er} mai 2023. Il est à noter que pour des raisons de gestion du parc locatif, les vélos seront proposés en location journée uniquement à l'exception de l'activité encadrée.

Location VTT + accessoires (Casque + antivol)	Prix unitaire Tarifs en vigueur (délibération n°77/2020)	Prix unitaire Tarifs à compter du 1 ^{er} mai 2023 assurance utilisateur incluse
Heure	13 €	16 €
1/2 journée	27 €	33 €
Journée	40 €	49 €
Journée Enfant jusqu'à 12 ans	X	39 €
Forfait WE	75 €	90 €
Forfait WE période promo hors saison	50 €	61 €
Option 1 Carte forfait non nominative 10 demi-journées (non valable du 14 juillet au 17 août inclus)	210 €	256 €

OPTION 2 : Carte forfait non nominative 10 journées. (non valable du 14 juillet au 17 août inclus)	280 €	342 €
--	-------	-------

- L'Activité découverte du VTT à assistance électrique :
Dans le cadre de son partenariat avec Cordon tourisme, le Bureau des Guides et des Accompagnateurs de Sallanches propose au cours d'une demi-journée chaque semaine de l'été une activité encadrée de découverte du VTT à assistance électrique. Il est proposé à l'assemblée de proposer une option de location attractive et adaptée aux différents formats de l'activité.

Les tarifs s'établiraient comme suivant :

Location VTT + accessoires (Casque + antivol)	Prix unitaire - Tarifs à compter du 1 ^{er} mai 2023 dans le cadre de l'activité encadrée	Prix unitaire - Tarifs à compter du 1 ^{er} mai 2023 dans le cadre de l'activité encadrée assurance utilisateur incluse
Heure	10 €	13.50 €
2h	13 €	16.50 €
2h30	25 €	31.50 €

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE les tarifs à compter du 1^{er} mai 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.
Fait à CORDON, le 02 mai 2023

Le Maire,
Mr Jacques ZIRNBLAT



Télétransmis en Sous-préfecture le 10:9 MAI 2023
Affiché le 3 MAI 2023

La Secrétaire de Séance,
Mme Marie-Claude BOTTOLIER-DEPOIS